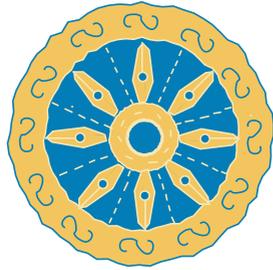


Priorité aux femmes:

Principes d'éthique et de sécurité recommandés
pour les recherches sur les actes de violence
familiale à l'égard des femmes



Département Genre et santé de la femme
Groupe Santé familiale et communautaire
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse



La *Dharmachakra*
ou *Roue de la Vie*

La *Dharmachakra*, ou *Roue de la Vie*, est le symbole le plus explicite du bouddhisme. Dans la vie d'un être humain, la Dharma (ou doctrine) se manifeste par une bonne ou noble conduite. *Chakra* veut dire "roue" et symbolise un univers en constante transformation. Les huit rayons de la roue correspondent aux huit branches du chemin menant à l'illumination, à savoir par la perfection :

1. des idées,
2. des intentions,
3. des paroles,
4. des actes,
5. des moyens d'existence,
6. des efforts,
7. de l'attention, et
8. de la concentration mentale.

Graphisme inspiré des roues sculptées du Temple du Soleil de Konarak (État d'Orissâ, en Inde).

Source: *IkatTextiles of India*, par Chelna Desai

Conception de la couverture: Máire Ní Mhearáin

WHO/FCH/GWH/01.1

Priorité aux femmes:

Principes d'éthique et
de sécurité recommandés
pour les recherches sur
les actes de violence familiale
à l'égard des femmes



Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse

© Organisation mondiale de la Santé, 2003

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès de l'équipe Marketing et diffusion, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone: +41(0) 22 791 2476; télécopie: +41(0) 22 791 4857; adresse électronique: bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS - que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale - doivent être envoyées à l'unité Publications, à l'adresse ci-dessus (télécopie: +41(0) 22 791 4806; adresse électronique: permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé ne garantit pas l'exhaustivité et l'exactitude des informations contenues dans la présente publication et ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi à la suite de leur utilisation.

Ces principes sont inspirés des recommandations formulées par Charlotte Watts, Lori Heise, Mary Ellsberg et Claudia Garcia-Moreno¹ pour l'étude multipays conduite par l'Organisation mondiale de la Santé sur la santé des femmes et les violences familiales à l'égard des femmes. Ils reposent sur la somme des expériences recueillies par le Réseau international de recherche sur la violence à l'égard des femmes. Nous tenons à remercier de ses conseils le Comité OMS d'orientation de l'étude, et de son précieux apport le Groupe d'examen scientifique et éthique du Programme spécial de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine de l'OMS, en particulier Ruth Macklin. Nous exprimons également notre reconnaissance à Henriette Jansen, Shana Swiss et Cathy Zimmerman de leurs observations et contributions pendant la mise au point de la version antérieure de ce document (WHO/EIP/GPE/99.2).

Pour de plus amples renseignements sur ces principes directeurs et l'étude multipays de l'OMS, prière de contacter:

Le Dr Claudia Garcia-Moreno, Coordonnateur
Etude OMS sur la santé des femmes et la violence au foyer
Genre et santé de la femme
Organisation mondiale de la Santé
20, avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

tél: +41(0) 22 791 4353

fax: +41(0) 22 791 1585

adresse électronique: garciamorenoc@who.int

¹ Claudia Garcia-Moreno, OMS, est Coordonnateur de l'étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et les violences familiales à l'égard des femmes. Lori Heise et Mary Ellsberg, PATH, Washington D.C., et Henriette Jansen, OMS, sont conseillers techniques pour l'étude multipays de l'OMS. Charlotte Watts est chargée de cours en épidémiologie et politiques de santé à l'École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres et Conseiller technique principal pour l'étude.

Introduction

La violence à l'égard des femmes, sous ses diverses formes, est endémique dans toutes les communautés et tous les pays, sans distinction de classe, de race, d'âge, de religion ou de nationalité. D'après la *Déclaration de l'Organisation des Nations Unies*, on entend par violence à l'égard des femmes "tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée" (Organisation des Nations Unies, 1993). Dans le monde, la forme la plus courante de violence à l'égard des femmes est la "violence au foyer", c'est-à-dire les sévices physiques, psychologiques et/ou sexuels infligés aux femmes par leurs partenaires ou ex-partenaires intimes (Heise et al., 1999). Il existe d'autres formes de violence,

comme les chantages à la dot et à l'héritage, qui sont liées à des usages ou des coutumes, et limitées à des régions ou communautés particulières.

C'est seulement maintenant que, grâce à la ténacité de diverses organisations féminines, la violence à l'égard des femmes, y compris la violence au foyer, commence à retenir l'attention au niveau international. Alors que la violence familiale à l'égard des femmes commence à être largement reconnue et débattue, des questions importantes se posent sur son ampleur dans différents contextes, ses causes, ses conséquences et ses facteurs de risque. De même, on est de plus en plus conscient de la nécessité d'avoir des données plus précises sur l'efficacité des différents types d'interventions.

En raison de la déficience des données recueillies en milieu institutionnel, la prévalence des actes de violence familiale ne peut être chiffrée avec exactitude qu'au moyen d'enquêtes menées dans la population et consistant à interroger directement un échantillon représentatif de femmes sélectionnées au hasard. Les enquêtes de ce genre fournissent aussi des indications précieuses sur certaines des conséquences de la violence et sur les facteurs de risque qui lui sont associés et, à long terme, sur les tendances

observées et l'impact de différentes interventions. D'un autre côté, des recherches qualitatives plus approfondies permettent de mieux cerner les différents contextes de cette violence et sa dynamique, ainsi que de mieux comprendre comment les femmes, les enfants et les communautés en pâtissent. Enfin, des études sur les hommes peuvent donner des renseignements utiles sur les causes de la violence et l'impact de différentes formes d'interventions.

Les recherches sur la violence à l'égard des femmes posent d'importants problèmes d'éthique et de méthodologie qui s'ajoutent aux problèmes posés par toute recherche. La nature même du sujet fait que les questions de sécurité et de confidentialité, ainsi que les compétences et la formation des enquêteurs, y sont encore plus importantes qu'ailleurs. Il n'est pas exagéré de dire que, faute de précautions suffisantes, l'intégrité physique et le bien-être psychologique des personnes interrogées autant que des chercheurs peuvent être menacés.

L'Organisation mondiale de la Santé a donc formulé les recommandations qui suivent au sujet des règles d'éthique à respecter pour les recherches sur la violence familiale. Elles reposent sur les expériences recueillies par le Réseau international de recherche sur la violence

à l'égard des femmes. Elles ont été examinées et approuvées par le Comité OMS d'orientation de *l'étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et les violences familiales à l'égard des femmes*, et soumises également aux principaux membres du Groupe d'examen scientifique et éthique du Programme spécial de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine (HRP). Ces recommandations s'ajoutent à celles qui figurent dans les principes directeurs formulés par le Conseil des Organisations internationales des Sciences Médicales (CIOMS) pour l'examen éthique des études épidémiologiques (1991).

Ces recommandations s'adressent aussi bien à ceux qui comptent faire des recherches sur la violence familiale à l'égard des femmes (chercheurs, coordonnateurs de projets, etc.) qu'à ceux qui lancent ou examinent de telles recherches (donateurs, comités d'examen éthique, etc.). Les principes énoncés ici sont axés sur les questions d'éthique et de sécurité associées à la planification et à la conduite de recherches sur ce sujet. Il ne s'agit pas de formuler ici des indications ou des recommandations générales sur la planification, la méthodologie et la logistique des recherches sur la violence familiale à l'égard des femmes ou sur les questions d'éthique posées par la conduite des recherches en général (celles-ci faisant l'objet des principes directeurs du CIOMS précités.)

Ces recommandations découlent de l'examen des recommandations préparées pour l'étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et les violences familiales à l'égard des femmes. Elles concernent plus particulièrement les principes d'éthique et de sécurité à respecter lors de la conduite d'enquêtes dans la population sur la violence familiale à l'égard des femmes, mais beaucoup de ces principes s'appliquent aussi à d'autres formes de recherches qualitatives et quantitatives sur le même sujet.

Ces recommandations ne concernent pas les recherches sur les autres formes de violence auxquelles sont soumises les femmes (situations de conflit ou traite des femmes, par exemple). S'il est probable que, sous certains de leurs aspects, ces principes s'appliquent aussi à de telles situations, les différences peuvent également être importantes.

Recherches sur la violence familiale à l'égard des femmes

On dit souvent que les actes de violence au foyer à l'encontre des femmes sont un sujet trop sensible pour faire l'objet d'enquêtes dans la population et que la honte, un sentiment de culpabilité ou encore la crainte empêchent les femmes de parler. Pourtant, plus de 50 études sur ce sujet ont été faites avec succès dans des communautés en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Europe et en Amérique du Nord (Heise, 1994; OMS, 1997; Heise et al., 1999), et plusieurs instruments ont été mis au point pour quantifier la nature, l'étendue, la gravité et la fréquence de différentes formes de violences interpersonnelles. Les études montrent qu'il est possible d'étudier la violence au foyer à l'égard des femmes en respectant pleinement le souci de préserver

l'éthique et la sécurité. Elles montrent aussi que, lorsqu'elles sont interrogées en toute impartialité et dans un contexte approprié, beaucoup de femmes racontent les violences qu'elles subissent. Les faits donnent à penser que, loin d'être un obstacle, le fait de participer à des études sur la violence est considéré par beaucoup de femmes comme une bonne chose (Center for Health and Gender Equity, 1996).

Malgré ces conclusions positives, il n'en reste pas moins que des recherches conduites sans souci de sécurité et de confidentialité peuvent être éprouvantes et exposer les personnes interrogées, et parfois les enquêteurs, à des risques. Toutes les études sur la violence au foyer à l'égard des femmes doivent privilégier la sécurité et prévoir des moyens de protéger la sécurité de tous les participants, tout en respectant les règles d'éthique et la sensibilité des personnes. Les grands principes d'éthique et de sécurité qui doivent guider toutes les recherches sur les violences familiales à l'égard des femmes sont résumés dans l'encadré 1. Suivent les mesures recommandées pour faire respecter ces principes.

ENCADRÉ 1 : PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DE SÉCURITÉ RECOMMANDÉS POUR LES RECHERCHES SUR LA VIOLENCE AU FOYER

- a. La sécurité des personnes interrogées et des enquêteurs passe avant tout et doit inspirer toutes les décisions prises pour le projet.
- b. Les études sur la prévalence des actes de violence doivent être conduites selon une méthodologie rationnelle et mettre à profit les enseignements tirés des recherches actuelles sur les moyens de réduire le plus possible la sous-notification.
- c. Il est essentiel de préserver la confidentialité pour garantir la sécurité des femmes et la qualité des données.
- d. Tous les membres de l'équipe de recherche doivent être sélectionnés avec soin, recevoir une formation spécialisée et bénéficier d'un soutien continu.
- e. Des moyens d'atténuer au maximum le caractère éventuellement éprouvant de l'enquête doivent être inclus dans le plan de l'étude.
- f. Il faut que le personnel de terrain soit préparé à orienter les femmes qui sollicitent de l'aide vers des services et des structures de soutien locaux. Si ces moyens sont très limités, l'étude pourra être appelée à mettre en place un soutien à court terme.
- g. Les chercheurs et les donateurs ont l'obligation morale de veiller à ce que les résultats de leurs travaux soient correctement interprétés et utilisés pour favoriser la préparation de politiques et d'interventions.
- h. Des questions sur la violence ne devraient être intégrées à des enquêtes sur d'autres sujets que si les conditions à respecter en matière d'éthique et de méthodologie peuvent être satisfaites.

a) La sécurité des personnes interrogées et des enquêteurs passe avant tout et doit inspirer toutes les décisions prises pour le projet.

Il est absolument indispensable de protéger les personnes enquêtées et les enquêteurs contre d'éventuels actes de violence exécutés en représailles par le ou les auteurs des sévices dénoncés. Si le sujet d'une enquête auprès des ménages sur la violence familiale vient à être connu - au sein du foyer ou dans la communauté - un auteur de violences peut en avoir connaissance. Pour les femmes battues, le simple fait de participer à une étude peut les exposer à de nouvelles violences. Cette situation peut être source de danger pour la personne interrogée ou l'équipe d'enquête. D'ailleurs, en tant que sujet et bénéficiaire de l'entretien, la femme interrogée doit y consentir en toute connaissance de cause. Ainsi, pour des raisons d'éthique et de sécurité, il est important que, dans la famille et la communauté, l'enquête ne soit pas présentée comme portant sur la violence. À ce stade, l'étude devra être définie différemment, par exemple comme une étude sur la santé et les conditions de vie des femmes. Toutefois, la femme elle-même doit être pleinement informée de la nature des questions qui lui seront posées. La sensibilité du thème de

l'étude doit être évoquée au cours de la procédure initiale de consentement. Au cours de l'entretien, l'enquêteur devra faire très attention, avant d'aborder la moindre question sur la violence, d'avertir la femme interrogée de la nature de ces questions et de lui donner la possibilité de mettre fin à l'entretien ou de ne pas répondre à certaines de ces questions.

■ Les entretiens doivent avoir lieu en privé. La personne interrogée doit se sentir libre de modifier la date (ou le lieu) de l'entretien pour choisir un moment (ou un endroit) plus sûr ou plus commode pour elle.

■ L'étude doit être présentée comme une étude sur la santé, les conditions de vie ou la vie familiale des femmes afin que les personnes interrogées puissent en parler aux autres sans craindre pour leur sécurité. Cette explication peut aussi être utilisée par les chercheurs/enquêteurs pour décrire l'étude aux membres de la famille et de la communauté. Une fois seul avec la personne interrogée, l'enquêteur lui précisera la nature exacte de l'étude dans le cadre de la procédure de consentement.

■ Lorsque c'est le ménage qui est l'unité d'échantillonnage, seule une femme par ménage

sera interrogée pour l'enquête. Si plusieurs femmes sont susceptibles d'être retenues, on en sélectionnera une au hasard. Si d'autres membres du ménage (hommes ou femmes) sont interrogés, on évitera de leur poser des questions sur leur attitude à l'égard de la violence ou encore sur leur expérience ou leur utilisation de la violence, car ils pourraient deviner que la principale personne sondée a elle aussi été interrogée sur la violence au foyer.

■ Pour les enquêtes dans les ménages, les enquêteurs devront apprendre à changer de sujet ou à mettre fin à l'entretien s'il devait être interrompu par l'irruption d'une personne extérieure, y compris des enfants. Une solution pourrait être un petit questionnaire de diversion sur un thème moins sensible en rapport avec la santé des femmes (menstruations, planification familiale ou espacement des naissances, par exemple), qui pourra être mis au point à cette fin. L'enquêteur pourra alors dire à l'avance à la femme interrogée qu'il se mettra à parler de cet autre sujet si l'entretien était interrompu et, au besoin, passera au questionnaire de diversion.

■ La préparation logistique devra prévoir, entre autres, la nécessité de garantir la sécurité des enquêtées. Le budget devra notamment

ménager la possibilité de changer la date de certains entretiens. Il faudra également repérer à l'avance d'autres endroits (centre de santé local, par exemple) où pourraient avoir lieu les entretiens si certaines femmes préfèrent ne pas être interrogées chez elles.

■ La préparation logistique et le budget devront également prendre en considération la sécurité des enquêteurs. Il pourra être nécessaire pour eux de voyager deux par deux, d'avoir des téléphones portables, d'utiliser des moyens de transport/chauffeurs désignés à l'avance ou de se faire accompagner par un homme de confiance s'ils doivent se rendre dans certains quartiers considérés comme dangereux pour les femmes seules. Cela vaut en particulier pour les entretiens ayant lieu le soir.

b) Les études sur la prévalence des actes de violence doivent être conduites selon une méthodologie rationnelle et mettre à profit les enseignements tirés des recherches actuelles sur les moyens de réduire le plus possible la sous-notification.

Dans certains cas, l'intérêt croissant que suscite la violence à l'égard des femmes a donné très vite

lieu à des enquêtes conduites dans la population pour recueillir des informations sur la prévalence de différentes formes de violence et de mauvais traitements. Comme chaque fois qu'est évoqué un sujet sensible, les personnes interrogées ont tendance à cacher une partie de la réalité. Le risque est donc qu'une étude bien intentionnée, mais mal préparée ou mal exécutée, donne sur la prévalence des actes de violence des chiffres très inférieurs à la réalité, ce qui pose des questions d'ordre moral et pratique.

Sur le plan éthique, il est inacceptable de conduire une étude mal conçue dont on ne saurait attendre qu'elle réponde aux objectifs initialement fixés, et cela en particulier quand il s'agit du problème de la violence à l'égard des femmes, qui oblige ces dernières à des confidences difficiles et douloureuses et qui, de par sa nature même, peut en outre leur faire courir des risques.

D'un point de vue pratique aussi, il est inquiétant qu'une étude révèle de faibles niveaux de prévalence de la violence au foyer dans un milieu où les faits attestent le contraire. Des informations erronées risquent d'être pires que pas d'information du tout, car des taux de prévalence peu élevés pourraient être utilisés pour contester l'importance donnée à la violence en tant que légitime sujet de

préoccupation. Il est donc important que les enquêtes sur la violence au foyer soient conduites selon une méthodologie solide et s'appuient sur les recherches en cours pour réduire le plus possible la sous-notification.

Les recherches actuelles suggèrent que la possibilité d'obtenir des réponses exactes dépend de la façon dont les questions sont formulées et posées. D'une manière générale, il faut éviter d'utiliser des termes aussi lourds de sens que "sévices", "viol" ou "violence", mais demander plutôt aux femmes si elles ont été l'objet d'actes bien précis, par exemple si elles ont été frappées, giflées ou battues. Pour chaque type de mauvais traitement, il est bon de s'enquérir sur tout un éventail de comportements, tout en donnant des indications pouvant aider la personne interrogée à envisager différents contextes (la maison, le lieu de travail ou l'école, par exemple) ou différents bourreaux potentiels (partenaires du moment, ex-partenaires, autres hommes de la famille, hommes exerçant une autorité). Des questions isolées et générales sur les mauvais traitements/la violence ne permettent généralement pas d'obtenir des taux de prévalence exacts (Center for Health and Gender Equity, 1995). L'exactitude des réponses dépend aussi de la nature et de la longueur des autres questions posées, du nombre des occasions données aux

femmes interrogées de se confier et, enfin, de la présence ou de l'absence de tierces personnes lors de l'entretien (Ellsberg M. et al., 2001).

La facilité avec laquelle les femmes accepteront de parler de leur vécu de la violence dépendra également du sexe, de l'habileté, des compétences et de l'attitude de l'enquêteur. La plus grande partie des actes de violence sur des femmes sont le fait d'hommes, et l'expérience montre que les femmes se livrent plus facilement lorsqu'elles ont affaire à d'autres femmes. On a également constaté que les femmes adultes préfèrent ne pas parler de violence avec des personnes dont elles estiment qu'elles risquent de ne pas les comprendre ou de ne pas compatir. C'est pourquoi des problèmes se sont parfois posés quand les enquêtes étaient conduites par des femmes jeunes ou non mariées, ou qui n'avaient pas l'habitude de parler de sujets délicats. Cela montre à quel point il est important de veiller à ce que les entretiens soient menés par des enquêteurs sélectionnés et formés avec le plus grand soin, et qu'il est indispensable de pré-tester et d'expérimenter les instruments de recherche avec beaucoup de rigueur ainsi que de surveiller la qualité de l'exécution de l'étude.

Lorsque l'on enregistre de très faibles taux de violence ou que l'on tire des conclusions inattendues, il convient d'examiner les résultats

avec ceux qui ont fourni les informations et les différents groupes communautaires avant de les diffuser largement et, si les groupes en question mettent en doute la validité des conclusions de l'étude, de faire part de leurs réserves lors de la diffusion des résultats.

c) Il est essentiel de préserver la confidentialité pour garantir la sécurité des femmes et la qualité des données.

Un bon nombre des informations données par les personnes interrogées seront extrêmement personnelles. La dynamique des relations dominées par la violence est telle que le fait de révéler l'existence de mauvais traitements à quelqu'un d'extérieur à la famille peut déclencher un nouvel épisode de violences. Il est donc fondamental de préserver la confidentialité des informations recueillies au cours d'une enquête ou d'entretiens approfondis avec des victimes d'actes de violence. Un certain nombre de mesures peuvent être prises à cette fin, notamment:

- Donner à tous les enquêteurs des instructions très strictes sur l'obligation de confidentialité. Celle-ci devra aussi être évoquée

dans leur formation. Les enquêteurs ne devraient jamais travailler dans leur propre communauté.

■ Ne pas inscrire de noms sur les questionnaires, mais distinguer ceux-ci à l'aide de codes. Si des éléments d'identification sont nécessaires pour relier les questionnaires au domicile des ménages ou aux personnes interrogées, les conserver à part et les détruire une fois l'enquête terminée. Pour l'analyse ultérieure des données, identifier les questionnaires au moyen des codes. Les participants seront informés des mesures prises pour respecter la confidentialité lors de la procédure de consentement.

■ Si des enregistrements d'entretiens de victimes de violences sont faits, les conserver sous clef dans des dossiers accessibles aux seules personnes autorisées, et les effacer une fois transcrits. Ne faire d'enregistrement qu'avec l'autorisation de la personne interrogée. Là encore, ne garder aucune trace du nom de la personne et informer celle-ci des noms des personnes qui seront autorisées à consulter les bandes ainsi que de la date à laquelle ces dernières seront effacées.

■ Lors de la présentation des résultats de l'étude, veiller à ce que les données soient

suffisamment fusionnées pour qu'aucune communauté ou aucun individu ne puisse être identifié. Lors de la présentation des résultats d'études de cas, changer suffisamment de détails pour qu'il soit impossible d'identifier la source des informations.

■ Si des photographies de femmes victimes de mauvais traitements peuvent être un moyen très fort de sensibilisation à la question de la violence au foyer, de tels documents doivent être utilisés avec un maximum de précautions. Il faut demander aux femmes, lors de la procédure de consentement, si elles accepteraient que de telles photos soient prises et montrées. Il faut aussi leur dire comment et où ces photos pourraient être montrées ou exposées.

d) Tous les membres de l'équipe de recherche doivent être sélectionnés avec soin, recevoir une formation spécialisée et bénéficier d'un soutien continu.

L'une des leçons tirées de l'expérience des membres du Réseau international de recherche sur la violence à l'égard des femmes est que les équipes entières, y compris les enquêteurs qui font les recherches, ont besoin d'une formation

spécialisée et d'un soutien plus importants que ceux qui sont normalement prévus pour des chercheurs. Cette formation doit comporter une introduction aux problèmes de la violence au foyer et aux notions de différences sociales, de discrimination et d'inégalité entre les sexes. Elle doit aussi donner aux chercheurs appelés à travailler sur le terrain la possibilité de regarder en face et de surmonter les préjugés, les peurs et les idées préconçues que leur inspire la violence à l'égard des femmes. Beaucoup auront intériorisé la tendance omniprésente à rejeter la faute sur la victime - ce qui risque de les empêcher d'obtenir des réponses franches et complètes de la part des femmes qu'ils interrogeront. En fait, on s'est aperçu que les taux de violence notifiée sont très influencés par le jugement ou le reproche que l'on devine dans l'esprit des enquêteurs.

La formation doit également donner aux chercheurs la possibilité de régler leurs propres comptes avec la violence. En effet, la violence à l'égard des femmes est tellement répandue dans le monde qu'il est hautement probable que certains membres de l'équipe de recherche aient été eux-mêmes victimes ou témoins d'actes de violence familiale. Si cela peut en soi accroître leurs aptitudes au dialogue et leur empathie, le fait d'être associé à une telle étude (en tant qu'enquêteur, chef d'équipe, agent de traitement

des données ou statisticien) peut éveiller des images et susciter des émotions et des conflits internes. De telles réactions risquent d'influer sur la capacité de travail, d'avoir un impact négatif sur la santé et d'être source de tensions à la maison. Enfin, même pour ceux ou celles qui n'ont jamais été victimes de mauvais traitements, le simple fait d'entendre le récit de scènes de violence et de sévices peut être éprouvant voire insupportable, un peu comme ce que peut susciter une réflexion sur la mort et l'agonie. L'expérience a montré que, quand cette réalité n'est pas affrontée directement, les démissions risquent d'être nombreuses parmi les personnels affectés à ce genre de projet.

On dispose de plusieurs moyens pour faire face aux besoins émotionnels de ceux et celles qui seront chargés d'enquêter et de travailler sur le terrain. Pendant la formation, il est important d'aborder directement le thème de la violence et de donner aux membres de l'équipe la possibilité de se retirer de l'étude sans subir aucun préjudice. Sur le terrain, il faudra prévoir des mises au point régulières au cours desquelles chacun pourra raconter ce qu'il entend, dire ce qu'il éprouve à ce sujet et comment cela le touche. Le but de ces mises au point doit être de soulager les tensions nées du travail sur le terrain et d'éviter toute conséquence négative. Il faut également donner aux enquêteurs la possibilité,

s'ils le souhaitent, de s'entretenir en privé avec les responsables de l'étude.

Malgré ces mesures, il pourra être nécessaire de confier à certains des tâches psychologiquement moins éprouvantes, de leur permettre d'interrompre provisoirement leur travail, voire de l'abandonner définitivement. Il faudra aussi aider les enquêteurs à comprendre le rôle qui doit être le leur face à une femme qui dit subir des violences: être prêts à l'aider si elle le demande (voir ci-après), mais ne pas lui dire ce qu'elle doit faire ou assumer personnellement la lourde charge de "sauveur". Il ne faut pas que les enquêteurs jouent le rôle de conseillers. Toute activité de conseil qui serait proposée dans le cadre de l'étude doit être entièrement distincte de la collecte des données.

e) Des moyens d'atténuer au maximum le caractère éventuellement éprouvant de l'enquête doivent être inclus dans le plan de l'étude.

Des mesures doivent être prises pour réduire au maximum le stress que pourraient éprouver les participants. La violence au foyer est un sujet sensible qui suscite l'opprobre et, souvent, les femmes sont rendues responsables des mauvais

traitements qu'elles subissent. Toutes les questions sur ce sujet et ses conséquences doivent être posées avec sympathie et neutralité. Il faut également veiller à ce que les questionnaires ne soient pas rédigés en des termes pouvant passer pour moralisateurs, critiques ou réprobateurs (Liss & Solomon, 1996).

Comme on l'a vu plus haut, il semblerait que de nombreuses femmes constatent que parler de ce qu'elles vivent leur fait du bien. Toutefois, le fait d'évoquer des expériences angoissantes, humiliantes ou extrêmement douloureuses peut provoquer un choc psychologique. Il faut donc que les enquêteurs sachent quels effets peuvent avoir leurs questions, et apprennent à réagir au mieux en fonction de l'état émotionnel de la personne. Il peut arriver que certaines femmes "craquent" au cours d'un entretien, mais demandent à poursuivre après avoir eu un moment pour se ressaisir. Il faut que la formation donnée aux enquêteurs leur apprenne aussi concrètement à mettre fin à un entretien quand les questions suscitent des effets trop négatifs.

Les entretiens doivent toujours s'achever sur une note positive (Parker & Ulrich, 1986), qui renforce les moyens de défense de la femme et lui rappelle que les renseignements qu'elle vient de fournir sont importants et serviront à aider d'autres

femmes. De même, il faut que les enquêteurs affirment que personne ne mérite d'être maltraité et informent la femme de ses droits.

f) Il faut que le personnel de terrain soit préparé à orienter les femmes qui sollicitent de l'aide vers des services et des structures de soutien locaux. Si ces moyens sont très limités, l'étude pourra être appelée à mettre en place un soutien à court terme.

Il est important que les chercheurs soient prêts à répondre comme il convient aux femmes qui auront peut-être besoin d'une aide supplémentaire pendant ou après un entretien. Aussi, devront-ils au préalable rencontrer des personnels de soutien, appartenant notamment aux services sanitaires, juridiques, sociaux et éducatifs de la communauté ainsi qu'à d'autres instances moins officielles (représentants de la communauté, chefs religieux, guérisseurs et associations féminines, par exemple), et voir avec eux quelles formes de soutien chacun est en mesure d'apporter. Une liste de ces possibilités sera alors établie et remise à toutes les personnes interrogées, qu'elles aient ou non déclaré être maltraitées. Cette liste devra être courte afin de pouvoir être cachée facilement ou, au contraire, nommer toute

une série d'autres services afin de ne pas éveiller de soupçons sur la nature de l'information donnée. Là où les services de soutien sont limités, il pourra être nécessaire de demander à une conseillère qualifiée ou à une militante de la cause féministe d'accompagner l'équipe d'enquêteurs et d'intervenir "en cas de besoin". Généralement, cela consistera à informer les participants qu'une personne spécialisée dans les problèmes familiaux s'offrira à s'entretenir avec toutes celles qui en auraient besoin ou seraient intéressées, à une date fixée et en un lieu donné, lequel sera de préférence un centre de santé, une église ou une association locale où les femmes peuvent aller facilement sans éveiller les soupçons.

g) Les chercheurs et les donateurs ont l'obligation morale de veiller à ce que les résultats de leurs travaux soient correctement interprétés et utilisés pour favoriser la préparation de politiques et d'interventions.

Il est important que les résultats des recherches servent à alimenter les actions en cours pour la défense des femmes, l'élaboration de politiques et la mise au point d'interventions. Trop souvent, ils échappent à l'attention des décideurs et des

militants qui seraient les mieux à même de les utiliser. Le coût considérable de la violence à l'égard des femmes sur les plans personnel, social et sanitaire met les chercheurs et les donateurs dans l'obligation morale de faire en sorte que les résultats de leurs études soient appliqués dans la réalité. Il est également important que les communautés étudiées soient rapidement informées (dans leur propre langue) des résultats des travaux auxquels elles ont participé.

Un moyen d'améliorer l'utilité pratique des projets de recherche est de leur associer dès le début des représentants de groupes d'action ou de services de soutien, soit à titre de partenaires à part entière, soit comme membres d'un comité consultatif. Ces comités peuvent jouer un rôle important en aidant à établir le plan de l'étude, en donnant des avis sur le libellé des questions, en aidant à former les enquêteurs et en donnant des conseils sur l'analyse et l'interprétation des résultats. Ils jouent aussi un rôle déterminant dans la diffusion et l'application des conclusions de l'étude.

Plusieurs mesures peuvent être prises, à l'aide des moyens de communication officiels et non officiels, pour diffuser les résultats de l'étude aux niveaux local et international, et explorer les

moyens d'en tirer parti. Dans toute la mesure du possible, ces résultats devraient être utilisés pour des activités de sensibilisation, d'élaboration de politiques et de mise au point d'interventions en cours, telle la campagne internationale "Seize journées de mobilisation contre la violence à motivation sexiste (25 novembre - 10 décembre)"².

C'est aux chercheurs de prendre les devants pour veiller à ce que les résultats de leurs travaux soient interprétés correctement par le public et les médias. S'il peut apparaître que certains sous-groupes sont plus exposés que d'autres à des formes particulières de violence, les chercheurs doivent s'attacher, lorsqu'ils présentent de tels résultats, à ne pas conforter d'éventuels stéréotypes négatifs sur tel ou tel groupe ethnique ou social, et faire en sorte qu'aucune communauté ou personne particulière ne puisse être identifiée ou montrée du doigt. Une stratégie consiste à souligner que la violence à l'égard des femmes existe dans toutes les communautés et tous les groupes socio-économiques. Une autre consiste à insister sur les similitudes et les parallèles observés dans différents sous-groupes, et à montrer comment des formes particulières d'inégalités peuvent être

² Ces "16 journées de mobilisation contre la violence à motivation sexiste" font partie de la campagne mondiale pour les droits des femmes lancée en 1991 par le Center for Women's Global Leadership aux États-Unis d'Amérique.

sources de différences (Aronson Fontes, 1997). Ainsi, on a souvent signalé des niveaux plus élevés de violences physiques dans les catégories socio-économiques les plus défavorisées. Dans ce genre de situation, il est important d'utiliser les résultats obtenus pour préconiser des améliorations et non pour accabler davantage encore les groupes considérés.

h) Des questions sur la violence ne devraient être intégrées à des enquêtes sur d'autres sujets que si les conditions à respecter en matière d'éthique et de méthodologie peuvent être satisfaites.

De plus en plus, des chercheurs jugent intéressant d'inclure des questions sur la violence à l'égard des femmes dans des études dont l'objet premier est autre. Ce peut être utile en principe pour obtenir des données de base sur la violence dans les cas où une étude plus poussée de la question ne peut être envisagée et pour avoir une idée des liens qui existent entre la violence et d'autres éléments de la santé et du développement (par exemple, inclure des questions sur le harcèlement dans une étude sur les tentatives de suicide chez les femmes).

Pourtant, l'expérience montre que cette façon de faire n'est souvent pas sans inconvénients. En effet, il est souvent beaucoup plus difficile de garantir la qualité des données et la sécurité des enquêtées que lors d'études uniquement axées sur la violence (Ellsberg et al., 2001). Les taux de réponses exactes étant fonction de plusieurs facteurs (dont la durée de l'entretien, le type et le nombre des questions ainsi que la nature des rapports qui s'instaurent entre les enquêteurs et les enquêtés), le fait de glisser quelques questions sur la violence au milieu de questions portant sur tout autre chose n'incite guère les femmes à s'ouvrir sur ce sujet et peut donc fausser les taux de prévalence. Par ailleurs, bien qu'il soit essentiel, pour toute enquête sur la violence à l'égard des femmes, de donner une formation spécialisée aux enquêteurs, de respecter la confidentialité des informations fournies et de prévoir un soutien pour tous les participants, il est souvent beaucoup plus difficile de faire respecter ces principes quand la violence ne représente qu'une infime partie de l'objectif de la recherche.

C'est pour cela qu'il ne faut envisager d'insérer des questions sur la violence dans d'autres études que si l'équipe de recherche se montre désireuse et capable de respecter ces grands principes éthiques et méthodologiques. Si ce n'est pas le cas, on évitera d'interroger directement

les femmes sur leur expérience de la violence, mais on leur posera plutôt des questions moins personnelles sur ce qu'elles pensent du problème et/ou sur des cas de violence dont elles auraient connaissance, l'important étant de ne pas fouiller directement dans leur passé. Plus on pose de questions aux femmes sur les violences qu'elles ont éventuellement subies, plus il est impératif de prévoir un soutien et de veiller à la confidentialité.

Conclusion: priorité à la sécurité des femmes

La violence au foyer suscite maintenant beaucoup d'attention, si bien que les recherches sur les actes de violence à l'égard des femmes bénéficient partout de crédits plus généreux. Les recommandations présentées ici reflètent l'état actuel des connaissances sur les principes d'éthique et les règles de sécurité qui doivent être respectés pour les études sur la violence au foyer. Le caractère particulier du problème exige que la sécurité soit prise en compte dès le début de l'étude, tout au long de l'exécution et lors de la diffusion des résultats, ce qui signifie que de telles études durent nécessairement plus longtemps et coûtent plus cher. Les donateurs et les chercheurs peuvent apporter leur propre

contribution à la sécurité des femmes en respectant ces principes et en ne faisant jamais passer les objectifs d'une étude avant le bien-être des femmes.

Bibliographie

Aronson Fontes L. (1997) Conducting ethical cross-cultural research on family violence. Chapitre 23 de: *Out of the darkness: contemporary perspectives on family violence*. Eds. Kaufman Kantor, Jana Jasinski. Sage Publications.

Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales (CIOMS) (1993) *Directives internationales pour l'examen éthique des études épidémiologiques*. Genève (Suisse).

Ellsberg M., Heise L., Peña R., Agurto S. and Winkvist A., (2001) *Researching violence against women: methodological and ethical considerations*. *Studies in Family Planning* 32 (1):1-16.

* Pour obtenir des exemplaires de ces rapports, s'adresser à: mellsberg@path-dc.org

Center for Health and Gender Equity (1995)
Measuring Violence Against Women Cross-Culturally. Notes from a Meeting. 29 juin 1995.
Document non publié.*

Center for Health and Gender Equity (1996)
Second Annual Meeting of the International Research Network on Violence against Women.
Dec. 8 - 19, 1996. Document non publié.*

Heise L., Pitanguy H. and Germain A. (1994)
Violence Against Women: The Hidden Health Burden. World Bank Discussion Papers 255.

Heise L., Ellsberg M. and Gottemoeller M. (1999)
Ending violence against women. Population Reports Series L (11) Baltimore, Johns Hopkins University School of Public Health, Population Information Program, December.

Liss M. and Solomon S.D. (1996) *Ethical Considerations in Violence-Related Research.*
Document non publié.

Parker B. and Ulrich Y. (1990) *A Protocol of Safety: Research On Abuse Of Women.* Nursing Research July/Aug. 38 248-250.

Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (1993) *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. A/RES/487104, 1994.

Organisation mondiale de la Santé (1997) *La violence à l'égard des femmes : une priorité pour l'action de santé publique*. Document sorti sous la cote: WHO/FRH/WHD/97.8.